

CLASSES EN LUTTE...

n° 83 - septembre 2007

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique



LUTTER PLUS... Pour gagner plus !

Suppression de postes du primaire au secondaire

Les écoles et établissements vont subir des milliers de suppressions de postes pour la rentrée 2007. Conséquences directes : des projets pédagogiques en moins, des classes surchargées, des élèves en difficulté qui s'enfoncent, moins d'options proposées, la vie scolaire cantonnée au répressif, remplacements non assurés, etc. Cette rentrée annonce ainsi une année difficile pour beaucoup d'entre nous, quelle que soit notre profession.

En 2006-2007, de nombreux établissements se sont battus contre la baisse des dotations horaires globales et contre la fermeture de classes. Quelques victoires locales mais il n'y a pas eu nationalement de créations de postes. Or nous en avons besoin.

L'année prochaine ce sera pire ! La rentrée sera catastrophique... si nous ne luttons pas. Le gouvernement vient d'annoncer 11 200 suppressions de postes : une saignée !

Cela impliquera une casse des statuts des travailleurs de l'éducation, un chômage plus important, l'explosion des heures supplémentaires ainsi qu'une hausse de la précarité dans l'Éducation nationale avec plusieurs types de contrats comme AVS, EVS ou encore assistant pédagogique ou d'éducation, avec tous les dégâts humains qu'elle produit.

L'État a compris qu'il aurait du mal à s'attaquer à une communauté scolaire soudée et solidaire, condition essentielle de la réussite de chacun. Il décide ainsi de mettre en concurrence les établissements en contractualisant les moyens.

L'éducation ne doit pas mimer le système entrepreneurial, mais au contraire favoriser la solidarité, la coopération éducative !

N'attendons pas que les dotations horaires globales tombent dans les établissements ou les cartes scolaires dans les écoles pour réagir et nous mobiliser.

Mise au pas des personnels et répression des élèves et de leurs familles

Dans le primaire, pour faciliter les suppressions de postes, et de classes, les fusions d'école, avec globalisation des effectifs, se multiplient. Et ce n'est qu'une étape vers la mise en place des EPEP (établissement Public d'Enseignement Primaire) où le directeur d'école sera remplacé par un chef d'établissement. Cette nouvelle relation hiérarchique au sein des écoles entraîne soumission et perte de liberté pédagogique. Il s'agit d'une mise au pas pédagogique et de la casse des solidarités entre les personnels de l'éducation. Les EPEP c'est aussi un conseil d'administration qui donne aux mairies un large pouvoir décisionnel au sein de l'école, tant sur le plan budgétaire que pédagogique.

Ce pouvoir donné aux maires est déjà renforcé par la loi de prévention de la délinquance et la Base élève.

Base élève est un système de renseignement sur les enfants durant tout leur cursus scolaire et concernant des données scolaires, familiales, sociales pour la plupart confidentielles. Ce fichier stigmatise les familles fragilisées et dites marginales, notamment il constitue un terrible outil de traque aux sans papiers dans un contexte de durcissement des expulsions.

Cet été la chasse aux sans papiers s'est encore intensifiée. Un enfant de douze ans s'est retrouvé dans le coma, après avoir sauté d'une fenêtre pour échapper à la police. C'est odieux et inacceptable.

Restriction du droit de grève

Enfin, dans le cadre de ces attaques tous azimuts contre les services publics et leurs personnels, le gouvernement veut mettre en place le service minimum.

Concrètement cela signifie que toute grève totale devient impossible. Or elle est souvent

nécessaire pour nous faire entendre. La grève est le seul moyen efficace que nous ayons de nous défendre et de défendre le service public auquel nous sommes attachés, dans notre intérêt, dans celui des élèves et dans celui de toute la population.

Pour leur imposer d'autres choix pour l'école et la société, pour gagner et pour défendre nos libertés syndicales, luttons tous ensemble, primaire/secondaire, enseignants, personnel de vie scolaire, ATOSS, parents et élèves.

Dès la rentrée, réunissons-nous en Assemblées Générales et préparons les conditions d'une grève dure et combative.

Exigeons :

- * l'ouverture de postes de titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les équipes : c'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons ;
 - * l'arrêt du recours aux emplois précaires et la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires, y compris des personnels en CAE et en CAV (création de nouveaux corps de titulaires) ;
 - * l'abandon de tous les projets qui introduiraient une hiérarchie entre les collègues (EPEP, conseils pédagogiques etc.) ;
 - * l'abandon de la base élèves et de SCONEP, véritables outils de discrimination à l'encontre de nos élèves ;
 - * l'arrêt des expulsions et la régularisation de tous ;
 - * l'abandon de tout projet de service minimum, l'exercice plein et entier du droit de grève.
- Battons nous dès maintenant pour une autre école dans une autre société !



Le HCE préconise plus de hiérarchie... La CNT revendique la solidarité et la justice sociale !

Dernier avatar de la loi Fillon (socle commun de connaissances), le Haut Conseil de l'Éducation vient de pondre un rapport sur l'enseignement primaire.

Que constate-t-il ?

- * l'école primaire est incapable de faire progresser les élèves en difficulté
- * les méthodes de l'école maternelle restent calquées sur celles de l'école primaire
- * la formation des maîtres demeure insuffisante
- * la tendance à la baisse du nombre d'élèves par classe est sans résultat.

Quelles solutions sont proposées ?

* le débat sur le statut de directeur d'école, qui n'a pas l'autorité nécessaire pour diriger son école, ne devait plus être éludé

* le maintien de l'école de proximité (notamment en zone rurale) favorise l'émiettement des écoles. C'est un non-dit, mais il faudrait donc opérer des regroupements d'écoles

* les IEN sont absorbés par le travail administratif et les inspections individuelles et collectives sont en net recul. Le pilotage par résultats des élèves n'est donc pas assuré par les inspecteurs.

En bref, valider le projet de décret sur les EPEP et intensifier le contrôle des enseignants par le biais des résultats aux évaluations nationales permettrait de résoudre un grand nombre de problèmes.

Il y a dans ces remèdes un air de déjà-vu... Renforcer le contrôle des enseignants par les inspecteurs, donner un vrai pouvoir hiérarchique à des directeurs devenus chefs d'établissement relève d'une ritournelle commune aux décrets Monory de 1987 et de De Robien avec les EPEP. Cette solution relève d'une logique redoutable :

- on fait le constat de l'échec scolaire
- les enseignants en sont responsables car malgré de soi-disant moyens supplémentaires, l'échec ne recule pas
- il faut contrôler les enseignants pour qu'ils appliquent les « bonnes » consignes ministérielles (exemple : retour à la syllabique pure en lecture)
- il faut évaluer et récompenser le travail des enseignants dont les résultats chiffrés sont positifs
- les moyens accordés aux classes et aux écoles seront subordonnés aux bons ou aux mauvais résultats aux évaluations. Ces moyens seront répartis par les élus municipaux et un directeur-chef d'établissement relayant les directives ministérielles en ayant autorité sur les enseignants.

Ce discours reprend la thèse affirmant que la « taille des classes n'est pas déterminante dans la réussite des élèves » (titre du Monde, 3 mai 2001). Or plusieurs études sérieuses (Thomas Piketty en France, programme STAR et étude Blatchford aux États-Unis et en Grande-Bretagne) ont démontré au contraire que la réduction significative du nombre d'élèves par classe permettait : d'améliorer les connaissances et donc les résultats des élèves, de traiter au plus près les difficultés scolaires, de réduire l'échec scolaire. Mais cette réalité est occultée par le HCE comme par le ministère ! Pourquoi ?

Les gouvernements et leurs commissions « indépendantes » n'ont que faire de l'échec scolaire. Sinon, ils consulteraient les seuls qui sont à même de le traiter et d'y trouver des remèdes pratiques, ceux qui y sont confrontés quotidiennement et qui font la combat : les enseignants. Pourquoi les professionnels de l'éducation demandent :

- que les RASED soient tous pourvus et interviennent plus dans les classes ?
- qu'il y ait plus de maîtres que de classes (si ce n'est pour pouvoir prendre en charge des groupes d'élèves en difficulté) ?
- que les classes ne soient pas surchargées ? Les enseignants constatent cruellement que le manque de moyens alloués aux écoles pâtit en premier lieu aux enfants qui décrochent. Des solutions, oui il y en a ! Mais elles présupposent qu'on fasse de l'éducation une priorité et une urgence. Les solutions entraînent aussi un coût budgétaire. Or c'est bien là le nœud du problème !

Le ministère est prêt à tout sauf à augmenter le budget. La première des priorités de la hiérarchie est de réduire le nombre d'agents, donc en supprimant des postes. Cette année, ce seront 11200 postes qui disparaîtront (pour 20000 élèves supplémentaires). Et le ministère estime pouvoir faire « mieux » l'année prochaine ! Toujours la même culture du résultat chiffré ! Il faut bien compenser le « paquet (cadeau) fiscal » des riches ! C'est à l'éducation d'en faire les frais !

Alors il est vrai que le rapport du HCE intervient vraiment au bon moment ! Une semaine avant la rentrée, un mois après les premières salves gouvernementales sur la future instauration d'un service minimum dans l'éducation !

Nous devons réagir résolument à toute nouvelle contre-réforme qui pourrait nuire aux intérêts de nos élèves et des personnels. Nous refusons de faire les frais des apôtres de la casse du service public d'éducation. Le droit de grève reste l'outil de défense principal des salariés, ne laissons pas casser notre résistance !

Nous ne sommes pas des fonctionnaires zélés !

VOUS AVEZ ÉTÉ SOLICITÉ, ou vous le serez bientôt, pour utiliser dans votre école Base Élève. C'est un outil présenté comme une « aide à la gestion des élèves pour les directeurs(trices) d'école ».

Le principe est, pour vous, d'entrer les coordonnées de vos élèves et de leur famille sur un fichier qui fonctionne par internet et dont les données sont stockées sur un ordinateur (à Orléans).

Vous entendrez les responsables de la mise en place du projet dire que les renseignements demandés sont anodins (si l'on excepte le champ « nationalité » qui fait craindre son utilisation pour la poursuite d'étrangers). Ils vous diront également que la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ne s'est pas opposée à ce fichier et que de toutes façons, des fichiers similaires existent dans le second degré et que celui-ci sera obligatoire dès la rentrée prochaine.

Certes, à première vue, le fichier semble inoffensif, la plupart des écoles en ont un semblable sur l'ordinateur de la direction.

Mais ce fichier sort de votre école ; il est mis en place au moment où se prépare une vaste opération de « prévention de la délinquance » qui s'appuie sur des rapports à caution scientifique (Rapport Benisti et rapport de l'INSERM) ainsi que sur un projet de loi du même nom (PDLD).

Quand un enfant est enregistré dans Base Élève, il ne peut plus en être effacé et nous n'avons aucune idée de ce à quoi pourront servir un jour les renseignements que nous enverrons.

Si nos élèves doivent y figurer pour être comptabilisés pour la carte scolaire, aurons-nous le choix ? Si on nous demande de signaler sur Base Élèves un enfant qui a besoin d'une intervention du Réseau d'Aide ou d'un contrat d'intégration afin que la procédure se mette en place, ferons-nous le choix de résister ?

Base élève fait de nous un maillon de la chaîne de répression et de contrôle social. Refusons maintenant !

CNT-SSE 31



ACTUALITÉ

Casse de l'Université : promesse tenue !

Depuis plusieurs années, et notamment avec le LMD, la privatisation des universités pointe le bout de son nez. Suppression de filières « non rentables », précarisation des personnels, cadre sécuritaire (personnels contrôlés par la vidéosurveillance, flitage des étudiant-e-s)... l'État continue le massacre. Qu'on se le dise bien : le bouquet final est pour bientôt. Eh oui, le spectacle suit son cours : désormais la mission prioritaire de l'éducation serait l'orientation et l'insertion professionnelle. Rapport Hetzel, cahier des charges de l'IUFM et surtout loi d'autonomie des universités. Concrètement voici ce qui nous tombe sur la gueule : autonomie = double dépendance publique/privée

L'article 16 du projet Pécresse stipule que les universités peuvent demander « à bénéficier de responsabilités et de compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ». Qu'est ce que cela signifie ?

Il faut s'attendre à un engagement financier limité de l'état quant à la masse salariale, ce qui encourage le/la président-e de l'université à recruter des personnels sur ressources propres : « le président peut recruter pour une durée déterminée ou indéterminée des agents contractuels ». C'est la porte ouverte aux contrats précaires, pour « personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, employés de l'enseignement et scientifique ».

Il sera possible pour l'université de devenir propriétaire des bâtiments, ce qui fait qu'elle financera les aménagements et réparations. Les facs qui ne choisissent pas cette option seront de fait désavantagés. S'il y a « autonomie », une bonne part des financements viendra du privé et donc s'il n'y a pas « d'autonomie », ces dernières devront se contenter des maigres deniers de l'État. Cela entraînera un enseignement à deux vitesses, facs poubelles, facs bouddelles...

Toujours plus de démocratie ? Pour ce qui concerne l'administration des universités, les fastes de l'idéologie libérale apparaissent de nouveau. Sans cautionner la démocratie telle qu'elle s'exerce actuellement à l'université (démocratie dite représentative déléguant le pouvoir à une minorité qui prend les décisions pour tou-te-s), on ne peut que s'opposer à la régression démocratique concernant le fonctionnement du conseil d'administration :

- vote à la majorité absolue et non plus au 2/3
 - quorum d'une moitié des élu-e-s pour une prise de décision n'est plus nécessaire
 - voix prépondérante du/de la président-e lors du partage des voix
- Le conseil d'administration prend pour modèle les CA d'entreprises...

Par ailleurs sa composition change drastiquement, les représentant-e-s des étudiant-e-s et des personnels voient leur proportion réduite tandis que les personnalités extérieures (ex : représentants du patronat) sont plus nombreuses et sont nommées par le/la « président-e - manager ».

Ainsi, concernant la démocratie représentative, la bureaucratie reste, les seigneurs changent.

L'un des points important est le nouveau rôle de calife du/de la président-e de l'université. Grosso modo, c'est lui le dit, alors c'est VRAI ! ... sic... Le/la président-e - manager pourra être à peu près n'importe qui mais surtout un e-patron-ne. Sa mission s'il l'accepte : distribuer l'argent que l'État verse à l'université selon ses caprices, embaucher

du personnel précaire et dérouler le tapis rouge au MEDEF.

Ce qui doit ici tou-te-s nous inquiéter à la vue de ce nouveau conseil d'administration, c'est la concentration des pouvoirs, confisquant ceux d'autres conseils décisionnels, le CA a désormais tout pouvoir de création et suppression de filières ou projet de recherche, gère la répartition et l'attribution des crédits, tout cela en l'absence de régulation nationale. Il est certain que nous assisterons, en plus d'une concurrence et d'une sélection au sein des universités, à une réelle régionalisation des diplômes.

Professeur-e-s ou étudiant-e-s, filières peu rentables, d'aucun ne seront à l'abri de la totale main mise du patronat sur le fonctionnement universitaire. Du financement à l'évaluation des enseignants, le cursus universitaire passe sous le contrôle des chiens de garde du Capital.

Avec le nouveau rôle du conseil d'administration tout puissant et du/de la président-e patron-ne, couplé à un financement privé désormais indispensable à la survie des universités autonomes, il apparaît évident que cela aura des répercussions sur le contenu pédagogique comme sur les frais d'inscription. Par ailleurs aucune fac n'échappera à la sélection, conséquence de la régionalisation des diplômes. Cette soi-disant autonomie annonce bel et bien une privatisation de l'enseignement supérieur.

Section "Supérieur et Recherche" (SR) du syndicat CNT éducation du Nord Pas-de-Calais



19 septembre 2007 : sortie du n° 16 de N'Autre école



ALORS QUE SORT CE NUMÉRO DE N'AUTRE ÉCOLE, explorant la notion de «travailleur et travailleuse» de l'éducation, le ministère dresse sa table ronde sur la déreglementation du métier – dont on devine que rien de bon ne devrait sortir – l'Icem aura tenu son congrès « Pédagogie Freinet et éducation du travail » et le GFEN publiera un numéro de sa revue intitulé *Le travail, s'en affranchir ou le libérer ?* On ne saurait croire à une coïncidence même si – on vous l'assure – personne ne s'est concerté !

On devine que les réponses proposées par les uns et les autres ne se recoupent pas forcément... Bien avant d'être un sujet de bac philo ou un thème de campagne électorale, le travail, par lequel l'homme s'approprie et transforme le monde, éveille en chacun et chacune des images contradictoires de souffrance et d'émancipation, d'aliénation et de solidarité... Le travail dans l'éducation soulève par ailleurs également bien des questionnements qui lui sont propres.

Nous avons tout d'abord tenté à rompre avec cette fausse image d'isolement, ce fameux «seul(e) dans sa classe». Ce dossier s'ouvre par un petit coup d'œil dans le rétro : 10 ans après la création de «la fédération CNT des travailleuses et travailleurs de l'éducation», nous voulions mettre l'accent sur le caractère éminemment collectif de notre travail, en dépit des barrières statutaires et corporatistes. À l'image du parti pris de notre revue, il ne sera pas ici question des seuls enseignants mais de tous ceux et toutes celles qui travaillent à l'école... et que l'école travaille ! Si l'acte d'apprendre aux autres est bien un métier, son statut demeure ambigu : artisanat diront les uns, profession quasi-libérale proposeront les autres, à moins que l'actuelle accélération du processus de marchandisation de l'école ne finisse par prolétarianiser le corps enseignant.

Quelle définition – juridique, économique, politique, sociologique, pédagogique, réactionnaire, libérale... – prétendra embrasser dans sa totalité la complexité de cette activité bien particulière ?

La question est-elle vraiment là ? Une identité collective, ça se construit. Notion en devenir, en perpétuelle tension entre les visées parfois contradictoires d'une institution – engrenage qui relie et divise, imbrique et parcelle, concentre et écarte – la perception d'individus, gouttes d'huile ou grains de sable, aux parcours et aux projets divergents (où «le seule(e) dans sa classe» produit une (in)conséquence de classe), et l'action collective paradoxalement constitutive d'une profession que l'on dit, et qui se vit souvent, comme individualiste.

Au cœur d'une telle tension, tout peut se jouer, tout peut craquer, à chaque instant, momentanément ou définitivement. Les chemins que nous déblayons – ceux du travail partagé, du collectif, du pédagogique, du social et du militant – peuvent se refermer ou bien, le temps d'une discussion, d'une lecture ou d'une grève, nous ouvrir de nouvelles perspectives. Ce numéro entend rappeler que plus la tension est forte, plus il y a de jeu et de je. Faisons de ce numéro un outil pour que «ça travaille» entre les rouages.

N'Autre école - revue de la CNT-FIE / 48 p. - 4 commander CNT-FIE 33 rue des Vignoles 75020 Paris.

Répression :

Solidarité avec les délinquants du travail social

La fédération CNT santé social & FPT tient à condamner la répression dont fait l'objet Catherine Bernard, assistante sociale de l'association «solidarité femmes» de Belfort, pour avoir simplement exercé sa profession.

En effet, suite à l'aide qu'elle a apporté dans le cadre de ses fonctions à une femme migrante victime de violences conjugales, Catherine Bernard a été convoqué par la PAF puis placée en garde à vue le 17 juillet dernier sous l'accusation «d'aide au séjour irrégulier».

Il s'agit ni plus ni moins d'une tentative d'intimidation visant à dissuader les travailleurs sociaux d'intervenir auprès d'une population que le gouvernement considère comme indésirable : les personnes sans papiers. Privés de droits sociaux, refusés par un nombre croissant de structures d'hébergement, soumis à une extrême précarité...l'objectif est maintenant d'asphyxier les plus fragiles d'entre elles en leur coupant toute possibilité d'accès à un travailleur social.

Après la loi sur la prévention de la délinquance destinée à transformer les travailleurs sociaux en délateurs, l'heure est désormais à la criminalisation de leur pratique professionnelle et de leur déontologie. Dans cette guerre déclarée ouvertement aux pauvres, il apparaît clairement que le gouvernement cherche à contraindre les professionnels du social à choisir leur camp : auxiliaire de police au service d'un État oppresseur, ou criminel au service des personnes opprimées !

La fédération CNT santé social & FPT exprime tout son soutien et toute sa solidarité à Catherine Bernard, réprimée pour n'avoir rien fait d'autre que son travail d'assistante sociale. Elle tient également à inciter tous les travailleurs sociaux à s'organiser collectivement pour résister à la criminalisation de leurs métiers mais aussi à celle des populations dont ils s'occupent quotidiennement.

Refusons l'instrumentalisation du travail social à des fins répressives et développons la solidarité !

CNT / SSFPT, Paris le 10 août 2007

International :

Etudiants de la fac de Cauca en grève de la faim

Depuis plusieurs mois les étudiant-es de l'Université de Cauca à Popayan (Sud de la Colombie) sont mobilisés-es contre la privatisation de l'Université et pour la liberté d'expression. Ces étudiant-es sont soutenu-es dans leur mouvement par le syndicat enseignant ASOINCA, un syndicat de lutte de classe très présent dans cette région du pays. Le 31 mai dernier, après plusieurs semaines d'occupation du centre historique de Santo Domingo, les étudiant-es étaient délogés par les forces spéciales de la Police colombienne : l'ESMAD. Ces derniers pénétrèrent sur le lieu de l'occupation à l'aide d'un tank détruisant par la même occasion une partie de ce Centre, reconnu patrimoine historique par l'UNESCO. Popayan est, en effet, l'ancienne capitale de l'Empire colonial espagnol dans cette partie de l'Amérique latine.

Lors de l'évacuation, enfin, étaient interpellés et détenus 16 étudiant-es. Depuis, ces mêmes étudiant-es ont été relâchés faute de charges. Ils et elles sont, néanmoins, menacés-es d'expulsion par les Autorités administratives de la Faculté de Cauca. Contre cet état de fait, les 16 étudiant-es viennent d'entamer un grève de la faim afin que cessent toutes poursuites.

Le Secrétariat International de la CNT apporte tout son soutien aux étudiant-es en lutte.



Classes en lutte... est diffusé par mail. Pour le recevoir automatiquement inscrivez-vous à :

fede-educ@cnt.f.org

EVS - CAE - CAV :

La précarité n'a pas d'avenir !

L'angoisse de la fin de contrat pour des milliers de collègues embauché(e)s en CAE et en CAV est terminée. Les contrats ont été massivement reconduits, c'est vrai mais jusqu'à quand ?

C'est malheureusement temporaire, comme toujours dans les contrats précaires. Au mieux les salariés en Contrat d'Avenir (CAV) pourront être prolongés dans la limite de 36 mois en tout. Quant aux CAE, ils ne pourront dépasser 24 mois.

Et après ? Rien n'est réglé ! Pour tous ceux qui arrivent ou arriveront à échéance de leurs contrats, rien n'est prévu. La mise en place de ces contrats « aidés » devait permettre un « retour durable vers l'emploi » ! Dans les faits les collègues en fin de contrat vont devoir repasser par la case ANPE. C'est inacceptable !

Suite à un fort mouvement de grève et une forte mobilisation les CAE embauchés par le Conseil Général du 93 pour des missions d'agents d'entretien et d'accueil dans les collèges ont obtenu la titularisation pour la moitié d'entre eux. C'est exemplaire !

Le cas des personnels en CAE et en CAV des écoles primaires (Emplois vie scolaire) des collèges et des lycées dépendant des rectorats donc du ministère de l'Éducation nationale est nettement plus difficile. Pour l'instant le ministère et les Inspections Académiques n'évoquent même pas les suites à donner aux contrats... Quand le STE/CNT 93 a interpellé l'IA du 93 sur la nécessité de pérenniser les contrats, il a affirmé que cela n'était pas de son ressort...

Pour gagner, il faut se mobiliser !

Réunis en Assemblée Générale à la bourse du travail de Bobigny à l'appel du syndicat le 27 juin dernier, plusieurs dizaines de collègues CAE et CAV du primaire et du secondaire ont décidé de passer à l'action et de faire connaître leurs revendications :

- * la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des collègues déjà embauchés en CAE et en CAV
- * la création de nouveaux corps de fonctionnaires pour titulariser les personnes embauchées en CAE et en CAV
- * le passage à un service à temps plein pour tous les salariés qui le désirent
- * l'arrêt du recours à l'emploi précaire.

De nombreux salariés enchaînent depuis bientôt 10 ans contrat précaire sur contrat précaire. Certains ont d'abord été CES puis CEC et sont désormais CAE ou CAV !

Après s'être investis sincèrement dans leurs missions, les collègues exigent un autre avenir que celui de la précarité et du chômage.

Pour sortir de cet engrenage de la précarité, il faut être informé sur ses droits afin de les faire respecter. Il est aussi urgent de s'organiser et de lutter.

Le STE-CNT 93 a élaboré une brochure de 8 pages sur les droits des CAE et des CAV, disponible sur simple demande.

Le STE-CNT 93 appelle les collègues enseignants à soutenir le combat des personnes précaires pour permettre à tous de pouvoir s'investir sur le long terme dans l'éducation. Dans les Assemblées Générales d'établissements et de villes, les revendications des collègues CAE et CAV doivent apparaître aux côtés des autres.

Pratique :

Les préavis de grève de la CNT éducation

La CNT FTE dépose régulièrement des préavis de grève pour couvrir les mobilisations des personnels.

En cette rentrée, il s'agit pour nous de permettre à tous les établissements et collègues le souhaitant, de débrayer rapidement après la pré-rentree pour protester contre tous problèmes liés aux conditions dégradées de rentrée tant au niveau local que national ainsi que contre la chasse aux sans-papiers qui s'est poursuivie cet été.

Ces préavis sont mis en ligne sur le site fédéral à la rubrique «Préavis de grève»